



VILLE DE  
NOTRE-DAME-  
DES-PRAIRIES

## AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par madame Nicole Perreault, directrice du Service des finances et trésorière de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies :

QUE le rôle de perception général est déposé au bureau de la directrice du Service des finances et trésorière, le 5 février 2025, et que les comptes de taxes seront expédiés dans les délais impartis par la loi, le tout en conformité avec l'article 503 de la *Loi sur les cités et villes*.

DONNÉ à Notre-Dame-des-Prairies, ce 5 février 2025.

Nicole Perreault  
Directrice du Service des finances et trésorière

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Nicole Perreault, directrice du Service des finances et trésorière, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le dépôt du rôle de perception 2025 à l'hôtel de ville et sur le site Internet de la Ville, en date du 5 février 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 5 février 2025.

Nicole Perreault  
Directrice du Service des finances et trésorière

